

Choix des matières en L3 : objectif droit des assurances

Par **Sam94**, le **08/09/2016** à **22:20**

Bonjour,

Je rentre en L3 cette année et je souhaite m'orienter en master dans le droit des assurances. Néanmoins, j'ai une hésitation sur le choix de mes deux matières fondamentales.

J'hésite entre deux combinaisons :

RGO/ droit civil des biens ou RGO/droit des sociétés.

J'ai une préférence pour le droit des biens mais plusieurs m'ont dit que le droit des sociétés est fondamental.

Mon professeur d'amphi qui enseigne le régime général des obligations m'a conseillé de choisir celle que je voulais, les deux étant super importantes dans le droit des assurances.

Mais je souhaite avoir plusieurs avis pour être sûr que cela ne me porte pas préjudice lors de la sélection des M2.

Merci d'avance[smile3]

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/09/2016** à **08:07**

Bonjour

J'aurais tendance à rejoindre votre professeur. Si vous affectionnez le droit des biens alors prenez le premier binôme.